Union of European Federalists
Union des Fédéralistes Européens
Union der Europäischen Föderalisten
UEF.fr

UEF-France : vers de nouveaux horizons

Note présentée pour discussion à l'assemblée générale du 14 septembre 2013

1 De la nature de l'UEF-France

L'UEF-France n'est pas un simple cercle de réflexion (« *Think Tank* »). Historiquement, l'UEF-France a toujours été un mouvement de militants, c'est-à-dire un groupe de personnes qui se sont forgées des convictions communes et qui s'activent à les partager avec le plus grand nombre possible d'autres personnes. L'UEF-France n'est pas un simple cercle de réflexion. Des *Think Tanks*, il en existe déjà beaucoup et des fédéralistes y participent, mais ils ne s'adressent qu'à une toute petite élite « éduquée », censée influencer les décideurs « de haut niveau ».
L'UEF-France doit interpeller les citoyens pensants de tous les milieux, par les moyens appropriés.

2 La doctrine de l'UEF-France

Toute organisation militante doit pouvoir énoncer posément son ou ses buts, sa stratégie et sa tactique. Plus que jamais, l'UEF-France doit clarifier ces trois niveaux d'objectifs.

Tous les mouvements « européistes » partagent le souhait de la poursuite et de l'achèvement de l'intégration européenne. Tous sont préoccupés, vu le contexte, par la difficulté prévue des élections de 2014. Tous souhaitent que l'Union Européenne retrouve l'*affectio societatis* (c'est-à-dire la volonté de vivre ensemble) de ses citoyens.
Au-delà de ces objectifs communs, l'Union des fédéralistes européens présente une particularité essentielle qui doit se traduire dans la stratégie qu'elle affiche : elle milite pour le fédéralisme européen.

3 Nos buts

Ils sont exposés dans l'article 3 de nos statuts :

> *« L'UEF–France a pour objet :*
> *» de promouvoir le fédéralisme comme mode d'organisation de la société et d'en approfondir la réflexion ;*
> *» d'agir en faveur de l'unification européenne sur un mode fédéral dans le but d'assurer la paix, la démocratie et la prospérité sur le continent européen et dans le monde ;*
> *» de rassembler tous les citoyens qui souhaitent promouvoir* ***une Fédération européenne*** *à terme ; cette entité a vocation à être partie constitutive à terme d'une organisation mondiale reposant sur des entités politiques régionales au sens de l'ONU, voire d'une Fédération mondiale ;*
> *» d'influer sur les décisions prises par les institutions européennes en veillant que la méthode communautaire demeure la règle dans l'attente de* ***la mise en place d'institutions fédérales disposant, entre autre, d'un véritable gouvernement*** *;*

> » *d'entreprendre toute action susceptible de favoriser l'émergence d'**une Fédération européenne**. Cette fédération doit s'établir sur la base d'**une Constitution démocratique adoptée selon la double légitimité des peuples et des États fédérés**.*
> » *[…]* »

Bien entendu la promotion d'une organisation fédérale des institutions politiques aux niveaux national et mondial fait aussi partie de nos buts, même si nous devons admettre que ce dernier niveau restera hors d'atteinte pour encore très longtemps sans doute.
Par contre, le centralisme jamais remis en cause qui caractérise notre contexte national nous invite à une prise de position claire, le moment venu, quant à la réforme de nos institutions. Le moment venu, c'est-à-dire sans doute lors des prochaines élections départementales et régionales, bien que l'on puisse juger regrettable que nous n'ayons pas fait entendre notre voix dans le débat relatif à la réforme des collectivités territoriales.

Il reste que le but opérationnel primordial de l'UEF-France est clairement l'**AVÈNEMENT D'UNE FÉDÉRATION EUROPÉENNE**, quel que soit le nom qu'elle reçoive.
Nous militons pour une véritable « intégration » européenne dont le contenu est toujours resté délibérément flou pour éviter de se heurter de front à d'éventuels opposants qui cachent leur nationalisme persistant derrière un européanisme de façade. À ne jamais appeler les choses par leur nom, on sait de moins en moins ce que l'on veut. Au reste, ceux qui prônent prudemment la poursuite de la méthode dite « des petits pas » savent-ils vraiment où ils veulent aller ?
Nous militons pour une Union fédérale. Il faut expliquer aux français ce dont il s'agit. Si personne ne les informe, nous en serons toujours au même point dans cinquante ans. Nous nous engageons à le faire au plus vite.
Ah tous ces grands démocrates qui se déclarent à mi-mot fédéralistes mais qui se gardent de prononcer « le » mot (« *The 'F' Word* »), de peur d'effaroucher leurs électeurs, tout en envisageant tout-de-même peut-être, *in fine*, de prendre le peuple par surprise !
En réalité, les stratégies de contournement (« fédération d'États nations », par exemple), sous prétexte de réalisme, masquent soit un nationalisme caché, soit une totale indécision, en s'en remettant par pusillanimité à une évolution spontanée « dans le bons sens » ; mais quel est-il, ce « bon » sens ?

Nous voulons un autre destin pour les peuples européens, un destin qui ne soit plus réglé par des traités inter-étatiques conclus dans le « concert des nations » dont ces peuples ont tous vécu dans leur chair les conséquences catastrophiques, encore jusqu'à la fin du XXe siècle, plus de quarante ans après le discours du Salon de l'Horloge.

4 Quelle stratégie ?

Depuis plusieurs années, notre stratégie cherche à se stabiliser.
Au cours des trois dernières années, et en dépit d'une majorité constante assez volontariste, notre association a oscillé entre, d'une part, (1) (a) la demande d'une constitution fédérale (b) destinée, en un premier temps, à une avant-garde devenant ainsi une Fédération Européenne et, d'autre part, (2) une politique des petits pas, pusillanime sous couvert de réalisme, détaillant un à un les amendements à apporter aux traités actuels dans le cadre impérativement préservé de tous les – 27, maintenant 28 – États membres de l'Union

Européenne rebaptisée « États-Unis d'Europe ».

Selon l'article 10.1 de nos statuts, c'est à l'assemblée générale qu'il incombe d'adopter une stratégie[1]. Or si la résolution de politique générale adoptée lors de l'assemblée générale du 28 janvier 2012 faisait état de préoccupations liées à l'actualité immédiate et esquissait quelques orientations – parfois contradictoires –, elle ne constituait pas, à proprement parler, un document à caractère stratégique.

Il faut rappeler qu'à plusieurs reprises, Alain Réguillon, en tant que secrétaire fédéral, s'est efforcé d'amener le comité directeur à prendre clairement parti sur des orientations stratégiques, sans toutefois y parvenir véritablement.

Ainsi, lors du comité directeur du 9 mars 2012, aucune ligne directrice ferme et claire n'a émergé des débats : *« Un grand nombre est d'accord avec le thème de la Constituante, mais la replaçant dans le fonctionnement de l'Union, donc des traités, ce qui en réduit la portée. Chacun semble aussi s'accorder pour ne pas dénoncer la pétition "Duff/Gessant/Leinen"[2] et maintenir la politique des "petits pas". »*

Par ailleurs, le « Pacte fédéraliste » pour la campagne des élections de 2012 (présidentielle et législatives) adopté par le même comité directeur détaillait des mesures certes très clairement fédéralistes dans leur esprit, mais ne revendiquait pas l'avènement d'une fédération européenne commençant par une avant-garde.

Pour le comité directeur du 13 octobre 2012, auquel il ne pouvait prendre part, Alain Réguillon avait préparé une note d'orientation « Quel fédéralisme nous voulons ? », enfin porteuse d'une première véritable approche stratégique destinée à être débattue avant l'adoption d'un communiqué. On lit notamment dans la note :

> « ***La position que devrait avoir l'UEF***
>
> *» Pour l'UEF-France, il ne doit pas y avoir d'ambiguïté. Nous devons clairement prendre position pour un ÉTAT FÉDÉRAL EUROPÉEN à caractère supranational.*
>
> *» Quant au nombre d'États, il ne peut être celui actuel de l'Union. Il faut donc se prononcer pour l'émergence d'une AVANT-GARDE en soulignant la logique qu'il y aurait à commencer par les pays de la zone euro.*
>
> *» Ceci étant, personne ne peut décréter qui doit ou non intégrer la fédération paneuropéenne. Seuls les peuples ont ce pouvoir. Les gouvernements ne doivent plus décider à leur place.*
>
> *» Il faut donc que l'UEF se prononce aussi sur la méthode pour y parvenir.*
>
> » ***La méthode pour parvenir à la fédération***
>
> *« Il faut d'entrée de jeu REFUSER TOUTE RÉFORME DES TRAITÉS. »*

Légèrement amendé, le communiqué fut adopté à la quasi unanimité, en dépit des critiques irréductibles suscitées par l'expression « prérogatives de puissance publique » présente dans son premier alinéa[3]. Ce communiqué évoque l'avant-garde dans le 5e alinéa, par la suggestion « que les pays dont les citoyens auront accepté cette Constitution fondent une fédération

1 Elle … fixe les orientations de travail pour les deux années à venir. Ces orientations prennent en compte, autant que faire se peut, les décisions de l'UEF–Europe.

2 Laquelle, sous le titre fallacieux de « *Petition on Federal Union* » ne réclamait aucune autre avancée qu'une union fiscale.

3 « Que l'Union européenne devienne un État fédéral doté de toutes les prérogatives de puissance publique, notamment dans les domaines de la défense et des affaires étrangères. »

supranationale ».

La déclaration finale « commune » de la 1re Convention des fédéralistes européens, signée par 10 organisations européistes[4], reste elle-même encore très prudente car si, finalement, elle « demande au Parlement élu en 2014 de prendre l'initiative de convoquer une « Convention constituante afin de rédiger un projet de Constitution transformant l'association d'États qu'est l'Union Européenne en une Fédération Européenne », elle n'aborde aucunement la question de l'avant-garde. Pour le reste, ses revendications sont exclusivement focalisées sur la campagne électorale à venir.

Nous sommes tous d'accord pour considérer l'importance capitale de la campagne électorale à venir, mais ceci ne doit pas nous tétaniser. Nous devons y prendre part aux côtés des autres organisations militantes avec la volonté de redonner à nos concitoyens la confiance qui leur fait défaut dans les institutions européennes. Chaque fois que ce sera possible, nous évoquerons la voie du fédéralisme éclairé et libérateur d'énergie.
C'est affaire de tactique, et nous examinerons ce point dans un autre document.

En fait, pour nous fédéralistes, le fond du débat porte aujourd'hui sur les trois points suivants :

<u>Faut-il maintenir coûte que coûte une fragile cohérence des 27 (maintenant 28) États membres de l'Union Européenne, au prix d'un immobilisme imposé par la diversité des points de vue quant aux enjeux</u> ?
Tous les citoyens de l'U.E. ne partagent pas le même degré de compréhension des enjeux et des conséquences pratiques de l'intégration de l'Europe. Ceci, nous le savons depuis le Congrès de La Haye, les plus anciens d'entre nous le confirmeront. Et ceci n'est d'aucune manière lié à l'ancienneté de la réflexion : nombre de citoyens, jeunes ou moins jeunes, d'Europe centrale ou orientale[5] manifestent une pureté dans leur idéal européen qui devrait nous faire profondément réfléchir, en Europe occidentale.
Mais lorsqu'on est encore enivré de sa liberté récemment arrachée aux griffes d'un empire totalitaire, il faut encore un peu de temps pour réaliser que l'on reste le jouet fragile de puissances pas forcément philanthropes et admettre par le cœur et la raison que l'on a partie liée avec ses voisins immédiats, avec qui on partage un enracinement dans une histoire séculaire et une civilisation ancestrale. Ou encore, lorsque, depuis des siècles, on a pris le parti de garder ses distances avec un continent que l'on ne parvenait à maîtriser que par la division de ses princes et la manipulation de leurs alliances, on peine à se placer sur un même pied. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que les nécessités ne paraissent pas aussi pressantes à tous. C'est pourquoi, au fil des accords, les clauses particulières se sont multipliées, la diversité s'est accrue et l'unité s'est effritée.
S'il apparaît toujours aussi nécessaire de préserver l'objectif commun, pour sauver l'ensemble,

4 Europe Avenir, Forum permanent de la société civile européenne, Jeunes Européens Fédéralistes (Europe), Les Jeunes Européens – France, Mouvement Européen – France, Movimento Federalista Europeo (Italia), Presse Fédéraliste, Sauvons l'Europe, Union des Fédéralistes Européens – Belgique, Union des Fédéralistes Européens – France.

5 Ils sont citoyens de l'U.E. depuis seulement 2004 – moins de 10 ans : 2014 sera aussi le 10e anniversaire de cet élargissement massif que nous leur devions bien !

il faut toutefois nourrir les attentes et le dynamisme des plus clairvoyants, ceux qui tirent l'attelage. Or la méthode « des petits pas », de plus en plus petits, s'est graduellement épuisée au point que l'on ne perçoit plus bien le mouvement. Il ne suffit plus d'amender le traité à la marge pour l'améliorer par petites touches successives.

Une avant-garde doit rapidement quitter le cantonnement

Les effets brutaux de la crise de 2008 ont, en cascade, secoué l'Europe. Les membres effectifs de l'Union monétaire – « la zone euro » – ont soudain pris peur d'un retour en arrière dont les conséquences en chaîne prévisibles aboutiraient, n'en déplaise aux sirènes souverainistes et populistes, à un désastre économique certain et à une dégradation profonde des conditions de vie de tous les citoyens européens. En réaction et dans l'urgence, mais dans un vigoureux élan intergouvernemental et au mépris du traité de Lisbonne, les États de l'Union ont élaboré une kyrielle de « pactes » (dont certains ont pourtant été appelés « traités ») qui, à défaut d'être intégrés tels quels dans le corpus communautaire (d'autant que certains États les ont refusés) attendent d'être formellement repris dans un traité d'une nouvelle nature. Il en résulte une situation confuse au plan des institutions. Certains évoquent même maintenant un « fédéralisme budgétaire » ou un « fédéralisme fiscal » tout en récusant les conséquences en termes politiques de l'étonnant usage de ces étranges notions.

L'implication du Parlement Européen sous la contrainte laisse les démocrates très insatisfaits. Il est grand temps de redonner un peu de cohérence à tout cela. C'est le moment pour les fédéralistes de manifester clairement leurs exigences en les plaçant sur le plan du respect des peuples, des citoyens et de leurs représentants. On ne pourra plus longtemps s'abriter derrière le prétexte du rejet du traité constitutionnel de 2005 pour justifier cette insupportable tutelle. Pas de fédéralisme sans démocratie, pas de démocratie sans fédéralisme. Puisque les 28 États ne marchent plus d'un même pas, l'affichage audacieux d'une avant-garde est indispensable.

Qui constituera cette avant-garde ?

Le traité sur l'Union économique et monétaire est ratifié en 1992 par les 12 États membres de l'époque ; toutefois le Royaume-Uni et le Danemark obtiennent des dispositions particulières qui, en pratique, les exemptent de l'adoption de l'euro. Il n'en reste pas moins que l'euro est la monnaie de l'Union Européenne. Par la suite, et par le jeu de l'adoption systématique de l'« acquis communautaire », les 16 nouveaux États membres ont également adhéré à l'UEM. En pratique toutefois, au 1er janvier 2014, sur 28 États, seuls 18 auront officiellement adopté l'euro, constituant ainsi la « zone euro ».

Compte tenu du surcroît de responsabilité que le partage effectif d'une même monnaie a subitement imposé à ses membres, le contour de l'avant-garde doit-il coïncider avec celui de la zone euro ? Celle-ci, en effet, n'est homogène, par ailleurs, ni en matière économique, ni en matière fiscale, ni en matière financière, ni en matière de politique étrangère et de défense, etc. En outre, d'autres adoptions de l'euro se profilent, en dépit des critiques dont cette monnaie est l'objet (surtout chez les anglophones).

Rappelons-nous ce que Madame Francine John-Calame, conseillère nationale suisse pour le canton de Neuchâtel, nous a dit lors de la 1re Convention : « *Le moteur essentiel de l'unité suisse fut et reste aujourd'hui celui de l'économie. La Suisse a cependant réussi à s'établir en union politique car les compétences transférées par les cantons à la Confédération ont toujours suivi un transfert* 'bottom up' *(d'en bas vers le haut), qui n'a jamais été imposé par la*

Confédération aux Cantons. » À titre d'exemple, Francine John Calame mentionne la question des chemins de fer fédéraux, *« domaine pour lequel le transfert de compétence s'est fait pour des raisons économiques et pratiques, pour faciliter la vie des citoyens suisses.* » Contrairement, par conséquent, à ce que l'on entend dire ici et là, l'intuition de Jean Monnet et de Robert Schuman a été et reste la bonne : le meilleur levier de l'Unité de l'Europe est constitué des nécessités économiques, ce qui n'empêche pas le reste de suivre, au contraire !
Ne nous arrêtons pas à l'apparente hétérogénéité de la zone euro. Il semble que, pour être viable cette avant-garde ne doive initialement être constituée que d'États ayant déjà mis en œuvre l'euro, monnaie de l'Union. Mettons-nous en route, d'autres nous rejoindront bientôt.

5 *Quid* des orientations de l'UEF-Europe et de celles d'autres sections nationales ?

L'UEF-France constitue la section française d'un mouvement qui, dès le départ, s'est établi à l'échelle du continent. Notre stratégie doit se situer dans le droit fil de la stratégie de l'UEF-Europe. Et elle doit être cohérente avec les stratégies mises en avant par les autres sections nationales de l'UEF.

Parmi les 8 motions adoptées par l'UEF-Europe lors de son XXIIIe Congrès (à Bruxelles, du 25 au 27 mars 2011) :
La motion intitulée « 12 thèses pour une Europe fédérale et démocratique » mentionnait dans son point n° 11 :

> *« notre but est une Union démocratique et fédérale. L'époque est mûre. Les défis du monde moderne ne peuvent être atteints d'une autre manière. Les détails doivent en être débattus et quelques pays peuvent ne pas être prêts, auquel cas la zone euro semblerait constituer le bon point de départ.* »

Elle mentionnait aussi dans son point n° 6 :

> *« ceci implique une constitution courte et claire que tout le monde puisse lire et comprendre, et qui place fermement le pouvoir entre les mains de l'électeur européen ; »*

Et la motion intitulée « Résolution thématique – Une Union Fédérale Européenne : c'est le moment de décider » mentionnait au point n° 6 de sa conclusion intitulée « L'UEF fait campagne pour : »

> *« la relance du processus constitutionnel par le Parlement Européen avec pour but la création d'une Union Fédérale Européenne, si nécessaire impliquant un groupe central d'États ; »*

Très clairement, l'UEF-Europe y prend position pour une Union fédérale à partir d'une avant-garde, en soulignant que cette évolution majeure ne peut plus être différée, et se prononce en faveur d'une constitution rédigée pour le citoyen.

Le MFE (Italie) milite avec persévérance en faveur d'une union fédérale « tout de suite » et en fait l'axe de sa stratégie. Cette revendication s'assortit de la reconnaissance de la nécessité d'une avant-garde, désormais *a priori* esquissée à partir de membres de la zone euro.
Ainsi, un document récemment rédigé par le secrétariat fédéral du MFE se félicite que l'on lise sous la plume de Pierluigi Bersani dans un document interne du Parti Démocrate italien (« *Fare il PD* ») :

> *« Il est temps de dépasser les discours abstraits et projetés vers un avenir indéfini sur la transformation de l'Europe des 27 en États-Unis d'Europe (dans une situation où le Royaume-Uni évoque sérieusement de quitter cette Europe de faible intensité) et d'accélérer au contraire les décisions de doter l'eurozone (qui constitue vraiment, et non seulement au plan de la rhétorique, l'Europe « d'une communauté de destin »)*

d'institutions représentatives et d'un gouvernement économique à même de constituer l'embryon d'une démocratie fédérale. »

Le XXVIe congrès national du MFE (son assemblée générale, le 24 mars 2013) a approuvé une motion de politique générale qui confirme son engagement à poursuivre la Campagne pour la fédération européenne. Ce congrès a aussi donné lieu à des résolutions adoptées à l'unanimité, avec peu d'abstentions, concernant les points cruciaux de l'action et des objectifs stratégiques du MFE consistant en :

- « *la création d'un budget additionnel* ad hoc *pour l'a zone euro, fondé sur une fiscalité européenne… ;*
- *la mise en place au Parlement Européen d'un système de vote spécifique en matière de budget, de fiscalité et d'économie… ;*
- *la construction de la Fédération Européenne à partir des pays membres de l'a zone euro …* »

Et le MFE se réjouit de ce que ces questions commencent à être débattues dans quelques parlements, tel la Chambre italienne et le Bundestag, ainsi qu'à la Convention des socialistes européens, créant ainsi un nouveau contexte dans lequel nous devons agir.

L'UEF-Belgique prend aussi régulièrement position en faveur d'une union fédérale constituée autour d'une avant-garde d'États motivés. Sans surprise, son attitude converge clairement avec celle du MFE.

La section allemande, « *Europa Union* », reste fidèle à une position ancienne. Elle s'oppose de manière constante à toute notion de « campagne » et ne soutient que des revendications relativement discrètes portant sur des points techniques précis ; il est difficile de percevoir dans cette attitude une véritable stratégie fédéraliste pourtant revendiquée. Est-ce un effet de ses étroites relations, quasi organiques, avec le Mouvement Européen allemand ?
Un point est toutefois certain : *Europa Union* s'est toujours opposée avec une vive énergie à la moindre référence à des « *États-Unis d'Europe* ».

Aujourd'hui, l'UEF-Europe soutient l'initiative prise par Andrew DUFF, son président, qui, avec l'appui d'Otto Schmuck, Arielle Rouby, Paolo Ponzano, Jo Leinen et d'autres membres du Groupe Spinelli, a préparé une proposition audacieuse mais raisonnée de nouveau traité, afin, en quelque sorte, d'amorcer les travaux d'une future Convention. Le nom de « Loi fondamentale » attribué à ce texte ne vise qu'à désamorcer les réactions épidermiques des anti-fédéralistes. Le parti qui a été suivi est de reprendre les deux traités issus du Traité de Lisbonne (Traité sur l'Union Européenne et Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne), de les fusionner[6] et d'en amender un grand nombre d'articles de manière à en faire un document organique beaucoup plus complet et efficace, au caractère fédéral marqué, même si ses auteurs se défendent de promouvoir ouvertement une fédération européenne. Par ailleurs, ce texte, pas plus que le traité de Lisbonne, ne peut être regardé comme une véritable constitution, mais la manière dont sa mise en œuvre est envisagée[7] fait apparaître une certaine parenté avec la position généralement défendue jusqu'ici par l'UEF-Europe. Lors du comité fédéral de Bruxelles, le 13 avril 2013, ce projet a été accueilli avec des réserves en rapport avec les tactiques envisagées pour la campagne électorale de 2014. Il doit être publié

6 Ce qui peut étonner, cet habile répartition des articles en deux entités soulignant leur différence de nature ayant marqué un réel progrès qui en facilite la compréhension.

7 En partant du premier cercle des États dont les peuples l'auront adopté par referendum, les autres États de l'Union Européenne se voyant offrir un statut de membre associé de cette Union fédérale.

par les Éditions Bertelsmann courant septembre, puis être l'objet de débats dans plusieurs villes d'Europe, dont Paris en octobre, avant d'être discuté et adopté lors du XXIVe Congrès de l'UEF à Berlin du 15 au 17 novembre 2013.
Comme d'autres documents, le texte de ce projet est mis à disposition des membres de l'UEF-France accompagné d'un « Commentaire sur une Loi fondamentale de l'Union Européenne » traduit en français.

Par conséquent, au sein de l'UEF-Europe, les positions sont généralement cohérentes, et notre orientation stratégique doit se placer dans le chantier commun. Le projet de Loi fondamentale proposé par Andrew Duff reste à examiner de près.

6 Conclusion

Le moment est venu pour l'UEF-France d'affirmer son orientation stratégique. C'est le bon moment.
L'analyse ci-dessus nous permet de la dessiner ainsi :

La **stratégie de l'UEF-France** s'établit à partir de cinq éléments :

1. La poursuite de l'intégration européenne impose **une avant-garde**.
2. En première analyse, cette avant-garde est **constituée de membres de la zone euro**.
3. Le fonctionnement démocratique de ce nouveau sous-ensemble, qui implique l'exercice communautaire de compétences souveraines supplémentaires et le respect du principe de subsidiarité, requiert **tout-de-suite** l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'**une constitution fédérale** courte et lisible.
4. La constitution fédérale de ce nouveau sous-ensemble devra lui garantir **des ressources et un budget propres** lui permettant de soutenir en toute indépendance ses politiques fédérales.
5. À cet effet, **une assemblée constituante doit être convoquée dès que possible après les élections parlementaires de 2014**.

Le 16 août 2013

Henna MALVIGUE
François MENNERAT
Claudine PRUVOST
Dominique THAURY